

## Sommaire

Page	 Actu éco
<b>2</b>	<b>Le taux de marge des entreprises augmente, le chômage aussi</b>  Les actionnaires toujours bien servis, les patrons aussi
Page	 Actu éco
<b>3</b>	<b>Le déficit public diminue, l'investissement des collectivités aussi</b>  PNR 2016 : le gouvernement français va au-devant des demandes de la Commission européenne
Page	 Actu éco
<b>4</b>	<b>Le déficit public diminue, Le temps partiel : une « réserve d'emploi » pour France Stratégie</b>
Page	 Actu éco
<b>5</b>	<b>Loi El Khomri : les femmes particulièrement touchées</b>  Le prix Nobel français d'économie au secours de la Loi El Khomri
Page	 Actu éco
<b>6</b>	<b>Les réformes successives des retraites ont amplifié la précarité</b>   À lire <b>3 000 entreprises au cœur de l'économie française</b>
Page	 Europe-International
<b>7</b>	<b>Une hausse du salaire minimum aux États-Unis d'Amérique</b>  Les fondements arbitraires et injustifiables des objectifs du traité de Maastricht  Les fonds vautours, le président libéral et le peuple argentin
Page	Repères statistiques
<b>8</b>	 À lire <b>La compétence plutôt que le diplôme ?</b>

## Édito

# Changer de logique pour reconquérir l'industrie

**L'**industrie en France, depuis plusieurs années, est en recul tant dans sa part dans le PIB que sur le nombre d'emplois industriels directs et indirects.

Pourtant, les déclarations politiques s'enchaînent pour affirmer la nécessité d'une industrie forte, moteur du développement économique. D'autre part, nous ne comptons plus les dispositifs mis en place et aides aux entreprises qui monopolisent à ce jour près de 10% du PIB, sans effets positifs notables, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux.

N'est-il pas temps de changer de politiques publiques et surtout de logique ?

Reconquérir un développement industriel, c'est contester le dogme de la compétitivité et du coût du travail.

Tout d'abord, envisager le monde sous le seul angle de la concurrence entre les pays, les territoires ne peut amener qu'à la confrontation entre les populations. Le développement industriel doit se fonder sur la coopération, un développement équilibré réduisant ainsi les inégalités entre pays et au sein d'un même pays.

Ensuite, faire des salarié-e-s les boucs émissaires du déclin industriel, c'est permettre la course au moins disant social, et c'est masquer les vraies raisons de ce déclin : la course à la rentabilité immédiate et le coût du capital. Les entreprises industrielles et notamment les grands groupes, afin de toujours plus rémunérer les dirigeants et les actionnaires, investissent de moins en moins dans la recherche et dans les capacités productives. Le développement industriel impose donc une autre répartition des richesses créées par le travail.

Enfin, reconquérir un développement industriel ne sera possible que si nous interrogeons notre modèle de croissance ainsi que nos modes de consommation et de production. Le réchauffement climatique est une réalité que nous ne pouvons ignorer. Et, développer une industrie répondant aux besoins des populations, favorisant les circuits courts, maîtrisant les matières premières et préservant la santé des salarié-e-s comme des citoyen-ne-s est la solution à la crise économique, sociale et environnementale.

**Nadia SALHI**

Membre de la CE confédérale, animatrice de la commission Politique industrielle

## Le taux de marge des entreprises augmente, le chômage aussi

**A** lors qu'il était en recul depuis 2010, le taux de marge des entreprises a grimpé de 1,5 point en 2015, pour s'établir à 31 % de la valeur ajoutée, grâce, entre autres, au CICE, dispositif qui, selon Michel Sapin, ministre des Finances porte, ses « premiers fruits ». Selon le directeur des études de COE-Rexecode, cité par *Les Échos* (29 mars 2016), « la moitié du

*différentiel de taux de marge entre la France et l'Allemagne a été comblé depuis 2004* ».

On peut s'interroger sur ceux qui goûtent ses fruits : les actionnaires ou les travailleurs ? Deux indicateurs importants pour répondre à cette question : les bénéficiaires, surtout ceux distribués aux actionnaires, et le chômage.

Les bénéficiaires, ils sont en hausse (voir ci-dessous). *Idem* pour le chômage : le nombre des demandeurs d'emploi situés en catégorie A a grimpé de 90 000 en 2015, soit en moyenne 300 chômeurs de plus par jour :

**Nasser Mansouri Guilani**

Catégories	2014	2015
A	3 500,7	3 590,6
B	677,6	712,6
C	1 037,7	1 172,5
D	279,7	274,2
E	382,2	425,4
<b>TOTAL</b>	<b>5 877,9</b>	<b>6 157,3</b>

Source : DARES.

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte, c'est-à-dire de 78 heures ou moins au cours du mois ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue, c'est-à-dire plus de 78 heures au cours du mois ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

## Les actionnaires toujours bien servis, les patrons aussi

**L**es sociétés du CAC 40 ont annoncé 54 milliards d'euros de bénéfices en 2015. Certes, le chiffre est en recul de 7 % par rapport à 2014 (58 milliards), mais à l'époque les bénéfices avaient augmenté de 37 % en un an. De plus, le « recul » de l'année 2015 est un trompe-l'œil, car en dehors d'Arcelor et Engie (ex GDF-Suez) qui affichent des pertes « exceptionnelles », les autres se portent bien, au bonheur de leurs actionnaires.

23 sociétés ont publié des résultats en hausse : Capgemini (+94,8 %), Crédit Agricole (+50 %), Kering (+32 %), Orange (+186 %), Renault (+49 %), Saint-Gobain (+36 %), Total (+43 %), Unibail (+40 %), Veolia (+86 %).

Les moindres résultats pour les autres sociétés du CAC 40 s'expliquent plutôt par des opérations de nature comptable (un effet de base défavo-

rable dû à des cessions d'actifs réalisées en 2014). Ces mêmes facteurs expliquent aussi les « pertes » annoncées par Engie et ArcelorMittal.

Engie a annoncé une perte de 4,6 milliards d'euros en 2015 contre un bénéfice de 2,4 milliards en 2014. L'entreprise a en effet enregistré 8,7 milliards de dépréciations comptables, dont 2,6 milliards d'amortissements de survaleurs. ArcelorMittal a

quant à elle annoncé 7,2 milliards de pertes, part du groupe, dues à 4,8 milliards de dépréciations, principalement d'actifs miniers, et à 1,4 milliard de « charges non récurrentes ».

Grâce à la générosité de la politique monétaire de la Banque centrale européenne, les banques affichent d'énormes bénéfices. C'est surtout le cas de la BNP Paribas qui figure en première place sur la liste des bénéfices

du CAC 40 et dont le résultat passe à 6,7 milliards en 2015, devant la Société générale (4 milliards de bénéfices) et le Crédit Agricole (3,5 milliards).

Le cas de Peugeot mérite aussi d'être souligné. Le groupe a dégagé un bénéfice net de 1,2 milliard d'euros l'année dernière, un résultat positif pour la première fois depuis 2010. En plus des actionnaires, le patron du groupe a vu

ses poches remplies. En effet, le salaire de Carlos Tavares est passé de 2,75 millions d'euros en 2014 à 5,23 millions en 2015. Le patron du groupe PSA gagne donc 100 fois plus que les salariés situés dans le bas de l'échelle des salaires pratiqués par le groupe.

**nmg**

	<b>Résultat (part groupe, en Mds €)</b>	<b>Variation en un an</b>
BNP-Paribas	6,7	Multiplié par 40
AXA	5,6	+ 12
Airbus	2,7	+ 15
Air liquide	1,8	+ 5
Danone	1,3	+ 15
Capgemini	1,1	+ 94

Source : *Les Échos*, 29 mars 2016.

## Le déficit public diminue, l'investissement des collectivités aussi

**L**e déficit public de la France aura donc été de 3,5 % du PIB en 2015, moins que prévu. Avec beaucoup de joie, le ministre des Finances affirme : « *Le résultat atteint en 2015 conforte la crédibilité des objectifs que nous nous sommes fixés.* » Pour sa part, Pierre Moscovici, Commissaire européen, confirme : « *Le déficit public français à 3,5 % du PIB est un signal positif. Engagement des 3 % atteignables si efforts maintenus en 2016-2017.* »

Efforts ? Parlons-en : renforcement des aides et exonérations accordées aux entreprises et, en contre-

partie, austérité pour les services publics.

Preuve : les deux responsables mettent en sourdine le fait, annoncé le même jour, d'une nouvelle chute de l'investissement des collectivités. D'après l'Insee qui a annoncé la nouvelle, la réduction du déficit public est « *essentiellement due aux administrations publiques locales.* »

En effet, l'investissement des collectivités, qui représente trois quarts de l'investissement public, a reculé de 10 % en 2015 (une baisse de 4,6 milliards d'euros).

Pourtant, le ministre des Finances et le secrétaire d'État au budget continuent de persister que « *les collectivités doivent participer aux efforts de la France pour maîtriser ses déficits.* »

L'Association des maires de France ne partage pas ce point de vue, ni d'ailleurs le ministre de l'Aménagement du territoire, pour qui : « *Affirmer que les finances publiques des collectivités sont saines est un déni de réalité.* »

**nmg**

## PNR 2016 : le gouvernement français va au-devant des demandes de la Commission européenne

**D**epuis l'adoption du nouveau traité européen dit « TSCG » (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union euro-

péenne) en 2012, la procédure budgétaire des États membres est strictement encadrée par une procédure dénommée « Semestre européen. »

Cette procédure comporte notamment l'établissement par la Commission européenne de rapports par pays, dans lesquels cette dernière examine le res-

pect par les États membres de ses préconisations, et l'envoi par ces derniers à la Commission de deux documents : le Programme de stabilité et le Programme national de réforme (PNR).

Dans le rapport sur la France qu'elle a publié fin février, la Commission donne acte à la France de « progrès limités » dans la diminution des déficits publics, ainsi qu'en matière de compétitivité, mais pointe des dépenses sociales qui restent élevées, notamment en matière d'assurance maladie et de retraite, une croissance

trop élevée des salaires par rapport à la productivité, et un problème de dualisme du marché du travail.

Dans le projet de PNR présenté aux « partenaires sociaux », le gouvernement français s'emploie principalement à démontrer qu'il est le « bon élève de la Commission ».

Il pointe ainsi la réforme régressive des retraites complémentaires, les mesures visant à baisser le « coût du travail » comme la création du CICE et la baisse des « charges sociales » pesant sur les entreprises... Surtout, il pré-

sente en long, en large et en travers, les orientations du projet de loi Travail, et met au premier plan l'objectif d'inversion de la hiérarchie des normes.

Le gouvernement est beaucoup moins disert sur sa stratégie de long terme concernant la réalisation des objectifs d'Europe 2020 en matière d'emploi, de la lutte contre la pauvreté, de développement durable ou d'éducation, dont la déclinaison est d'ailleurs renvoyée à la fin du document.

**Pierre-Yves Chanu**

## Le temps partiel : une « réserve d'emploi » pour France Stratégie

La note d'analyse de France Stratégie de mars 2016<sup>(1)</sup> relance un débat inquiétant : le taux d'emploi français est nettement plus faible en France qu'ailleurs en Europe et cette différence viendrait surtout... d'un développement trop faible du temps partiel en France ! Oui, la France n'a pas assez de salariés à temps partiel puisque « seulement » 12 % de sa population en âge de travailler est concernée contre 19 % pour les « bons élèves » européens : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark. « *La France accuserait un déficit de près de 2,8 millions d'emplois* » !

La différence principale vient du fait qu'en comparaison – notamment avec l'Allemagne – les femmes françaises travaillent davantage à temps plein, grâce, reconnaît France Stratégie, à des politiques familiales et éducatives qui ont permis aux femmes (mais pas aux hommes ?) de pouvoir travailler à temps plein : rôle de l'école maternelle et horaires scolaires plus adaptés qu'en Allemagne. La faute aussi aux 35 heures et à la fin des exonérations de cotisations patronales sur

le temps partiel en France...

Cette étude oublie de rappeler que les femmes françaises sont entrées depuis bien longtemps sur le marché du travail *et à plein temps*, à la différence de nos pays voisins où l'entrée des femmes sur le marché du travail s'est faite à temps partiel. L'explosion du temps partiel en France est avant tout un fait économique des années 1980 et non un « choix » de comportement des femmes au travail. L'étude oublie également de rappeler que les exonérations des cotisations sur le temps partiel n'ont pas permis de généraliser ce modèle à l'industrie et aux emplois masculins, mais ont seulement généralisé la précarité pour les femmes les moins qualifiées.

Mais surtout, où est le modèle dans tout cela ? Est-ce bien du côté de l'Allemagne qu'il faut se tourner, alors que les mini-jobs se développent et maintiennent de nombreuses femmes dépendantes d'un conjoint ? Est-ce dans la généralisation du temps partiel pour les jeunes et les seniors comme il est préconisé dans le rapport ?

Peut-on ignorer qu'en France, même s'il n'y a que 30 % de femmes en emploi à temps partiel, parmi elles, la progression des situations de grande précarité, voire de pauvreté s'est accentuée ces dernières années ?

Certes, l'étude ne suggère pas de mettre fin au modèle français, ni aux 35 heures, ni même de rétablir les exonérations de cotisations patronales. **Mais pour autant, le slogan est bien de rechercher à tout prix à développer le temps partiel**, alors qu'il s'accompagne partout de précarité et pauvreté !

À aucun moment, la suggestion n'est faite de mettre fin au temps partiel et d'harmoniser les durées de travail de tous et toutes vers les 32 heures... À aucun moment, le taux d'emploi n'est analysé en fonction d'une insuffisance de la demande et donc de la production : il l'est seulement comme un indicateur du partage de la pénurie d'emplois.

**Rachel Silvera**

(1) Brun-Schammé A., Le Ru N., «Le temps partiel, une réserve d'emplois ?», *La note d'analyse*, France Stratégie, n° 45, mars 2016.

## Loi El Khomri : les femmes particulièrement touchées

**D**ans une tribune, plusieurs chercheurs et syndicalistes dénoncent le caractère particulièrement néfaste de la loi El Khomri pour les femmes. Récusant le fait que la loi El Khomri introduit une inversion de la hiérarchie des normes et fait systématiquement primer les accords d'entreprise sur la loi ou les accords de branche, les signataires rappellent qu'en matière de négociation sur l'égalité professionnelle, déjà bien malmenée par la loi Rebsamen, les obligations des employeurs sont encore allégées : les négociations annuelles peuvent devenir triennales, les accords d'entreprise primeront sur les accords de branche, et la durée de vie des accords sera limitée à 5 ans, sans garantie de maintien des avantages acquis.

Elles rappellent aussi que le temps de travail est le premier facteur discriminant pour les femmes, qui effectuent toujours 80 % des tâches ménagères. La norme du présentisme, imposée notamment pour les cadres, les exclut des postes de responsabilité. De l'autre côté, 80 % des salariés à temps partiel sont des femmes, avec un salaire et une protection sociale partiels, mais une flexibilité et des amplitudes horaires maximums. Or, au lieu de réduire la durée légale du travail, le projet de loi renforce considérablement la flexibilité. Il augmente les durées maximales de travail, notamment pour les cadres, et renforce les possibilités pour l'employeur de modifier de façon unilatérale les horaires et le temps de travail sans déclencher d'heures supplémentaires.

Les femmes, touchées particulièrement par la précarité, seront doublement pénalisées : un salaire partiel, une précarité maximale, et des heures supplémentaires qui seront demain encore moins bien payées.

Enfin, selon les signataires, la réforme en profondeur de la médecine du travail prévue dans la loi El Khomri pénalise fortement les femmes car elle supprime la visite d'aptitude obligatoire et centre le suivi médical sur les salariés dits « à risque ». Or, les risques et la pénibilité des métiers à prédominance féminine sont sous-évalués. Ainsi, une caissière de supermarché, qui porte chaque jour 15 tonnes, sera-t-elle considérée comme exerçant un métier à risque ?

**nmg**

## Le prix Nobel français d'économie au secours de la Loi El Khomri

**A**u mépris des protestations, particulièrement celles des jeunes, des plus précaires et des plus fragiles, une trentaine d'économistes célèbres et influents – parmi lesquels le « prix Nobel d'économie 2014 », Jean Tirole, l'ancien économiste en chef du FMI, Olivier Blanchard, la présidente du Conseil d'analyse économique, Agnès Bénassy-Quéré, les deux directeurs successifs de l'École d'Économie de Paris, François Bourguignon et Pierre-Yves Geoffard – a publié une tribune dans *Le Monde* pour soi-disant défendre les plus fragiles... en fait pour défendre la loi El Khomri.

Leur argument paraît séduisant. Le chômage « se concentre sur les jeunes et les moins qualifiés. Un chômeur sur quatre a moins de 25 ans ; un sur trois n'a aucun diplôme et 80 % n'ont pas dépassé le bac.

*Ces publics sont les grands perdants d'un marché du travail qui exclut les plus fragiles ou les relègue dans des emplois précaires, tant les entreprises craignent d'embaucher en CDI. Ces inégalités sont insupportables. En réduisant les incertitudes qui entourent le CDI, le projet de loi El Khomri est de nature à changer la donne : c'est avant tout à ces publics défavorisés qu'elle va donner accès à un emploi durable ».*

Cet argument ne résiste pourtant pas aux réalités (cf. *Lettre éco*, n° 17, février 2016). En effet, plusieurs économistes, eux-aussi de poids (Thomas Piketty, Daniel Cohen, Philippe Askenazy, Xavier Timbaud, Emmanuel Saez et Camille Landais), constatent dans une autre tribune publiée dans *Le Monde* : « Dans l'état actuel des connaissances, rien ne permet d'asséner qu'une baisse des coûts de licenci-

*ment permettrait de réduire le chômage en France. »*

D'après ces derniers, ce n'est pas la trop grande protection des travailleurs qui est source du chômage, mais la politique économique du gouvernement, et particulièrement sa volonté de réduire beaucoup trop vite le déficit budgétaire.

Au-delà de la politique économique, la responsabilité du chômage incombe aussi aux entreprises, à leurs choix de gestion axés sur la maximisation de la rentabilité financière aux dépens de l'emploi et des investissements productifs. Il est regrettable que ce point ne soit pas développé par ces économistes.

**nmg**

## Les réformes successives des retraites ont amplifié la précarité

Depuis la réforme Balladur de 1993, toutes les réformes des retraites ont cherché à reculer l'âge de départ, en augmentant la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein, et dans la réforme de 2010, en reculant de 60 à 62 ans l'âge minimal de liquidation de la retraite.

Quelle sont les conséquences de ces réformes ? Les salariés ont-ils retardé leur départ, et cette réforme a-t-elle permis un maintien des « seniors » dans l'emploi, ou au contraire a-t-elle renforcé le chômage et la précarité ?

Le dossier discuté lors de la séance du Conseil d'orientation des retraites (COR) de mars 2016 permet d'apporter des éléments de réponse à la question.

D'une part, les réformes successives ont en quelque sorte « fonctionné ». Le taux d'activité des salariés de la

tranche 55/64 ans, mais également leur taux d'emploi, n'ont jamais été aussi élevés depuis la fin des années 1970. C'est la conséquence des réformes successives, mais aussi de la suppression quasi-totale des préretraites.

On note une très nette diminution depuis 2013 de la proportion de personnes à la retraite ou en préretraite entre 60 et 62 ans, particulièrement spectaculaire à 61 ans (- 12 %), ce qui montre la puissance de l'effet du recul de l'âge de la retraite à 62 ans.

Mais, en même temps, on observe une hausse de la précarité : ainsi, les études montrent une augmentation importante de la proportion de personnes inactives sorties de l'emploi après 50 ans, qui passe de 4 à 12 % entre 55 et 59 ans. Et la baisse de 12 % de la proportion de personnes retraitées à 61 ans n'est compensée qu'à hauteur

de 6% par la hausse des personnes en emploi, les autres basculant dans l'inactivité.

Par ailleurs, une étude de la CNAV montre que seulement une personne sur deux (53 %) est en emploi au moment de la liquidation de sa retraite et qu'un tiers sont alors inactives (40 % pour les femmes).

Enfin, on note une forte progression des seniors à temps partiel chez les hommes aux âges élevés.

En clair, il se confirme que malgré la remontée des taux d'activité et d'emploi des seniors, les réformes des retraites contribuent à la montée de la précarité, et ce pour les plus âgés, comme pour les plus jeunes.

pyc

### À lire

**3 000 entreprises au cœur de l'économie française**, Insee Focus, n° 156, mars 2016

D'après une étude de l'Insee, réalisée par Hervé Bacheré de la division Enquêtes thématiques et études transversales de l'Insee, les secteurs principalement marchands en France comportent 3,3 millions d'entreprises. Néanmoins, l'essentiel de l'activité des entreprises est réalisé par un nombre limité d'entre elles. En effet, 240 grandes entreprises, 2 030 entreprises de taille moyenne (ETI), 590 PME et 140 « microentreprises », soit au total quelque 3 000 entreprises, réalisent 52 % de la valeur ajoutée, 70 % des investissements et 83 % des exportations. 40 % de ces entreprises sont industrielles et réalisent 57 % des exportations.

Selon l'étude, en dépit de la désindustrialisation, les entreprises industrielles demeurent un moteur essentiel de l'économie française. Ainsi, les 1 140 principales entreprises industrielles représentent 40 % des effectifs, de la valeur ajoutée et des investissements de ces 3 000 entreprises, d'où l'importance d'une reconquête de l'industrie pour dynamiser notre économie.

nmg

#### Poids des 3 000 plus grandes entreprises (en %)

	VALEUR AJOUTÉE	SALARIÉS ETP	INVESTISSEMENTS	EXPORTATIONS	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION
3 000 entreprises	52,3	43,1	70,0	82,8	57,9
27 000 entreprises	16,3	18,4	13,5	13,8	14,4
270 000 entreprises	17,3	21,4	12,0	3,4	14,1
3 millions d'entreprises	14,1	17,0	4,5	0,0	13,6
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## Une hausse du salaire minimum aux États-Unis d'Amérique

**P**armi les objectifs fixés par Barack Obama pour lutter contre la pauvreté figure l'idée, lancée en 2014, d'un salaire minimum fédéral de 10,10 dollars. Bloqué depuis 2009, celui-ci est de 7,25 dollars de l'heure. Cependant, il n'est pas appliqué dans tous les États. 29 États appliquent un minimum supérieur, deux (Georgia et Wyoming) sont sous le minimum fédéral (5,25 dollars). Cinq États, situés dans le Sud, où les syndicats sont inexistantes, n'ont aucun salaire minimum.

Depuis le lancement de l'idée par Obama, le salaire minimum a augmenté dans certains États pour se rapprocher, voire dépasser l'objectif d'un salaire minimum de 10,10 dollars.

Tout récemment, les élus locaux et les syndicats sont parvenus à un accord sur la hausse du salaire minimum en Californie. Celui-ci, actuellement de 10 dollars de l'heure, sera progressivement augmenté dans les six pro-

chaines années (de 50 centimes en 2017 et 2018, puis de 1 dollar ensuite) pour parvenir à 15 dollars en 2022.

San Francisco sera la première ville américaine où le salaire minimum de 15 dollars entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**nmg**

## Les fondements arbitraires et injustifiables des objectifs du traité de Maastricht

**L**e fait est établi, mais hélas pas assez connu : les objectifs du traité de Maastricht au nom desquels les gouvernements appliquent les politiques d'austérité sont arbitraires et sans fondements scientifiques.

Il est donc de bon augure que Guy Abeille, fondateur du fameux objectif de 3 % de déficit public par rapport au

PIB, s'interroge dans une émission de France info (26 février 2016) sur la « validité économique » de ce chiffre de nos jours, même si, selon lui, cet objectif reste « une règle qui permet de rassurer en particulier les marchés et de mettre une barrière, qui sert de référence ».

L'ancien chargé de mission à la direction du Budget sous François

Mitterrand reconnaît qu'« avec le recul », il aurait « peut-être la main qui tremblerait » au moment d'établir cette équation : il avait alors divisé la « perspective de déficit de 100 milliards de francs » par le produit intérieur brut, ce qui avait donné 3 %.

**nmg**, d'après France info

## Les fonds vautours, le président libéral et le peuple argentin

**L**e libéral président argentin, récemment élu, a signé un accord qualifié de « contentieux du siècle » avec les spéculateurs détenant les titres de la dette de l'État argentin.

Les faits remontent à la « faillite » de l'État argentin et à la restructuration de ses dettes en 2005 et 2010, dates où les porteurs de 90 % de ces titres acceptent une décote située entre 70 et 75 % du nominal.

L'occasion a été ainsi offerte aux fonds spéculatifs d'acquérir ces titres sur le marché secondaire, pour aller ensuite

devant les tribunaux pour réclamer le remboursement du montant originel (« valeur faciale ») de ces titres.

Un tribunal new-yorkais donne raison à ces spéculateurs et condamne l'État argentin à payer aux fonds spéculatifs la valeur faciale de leurs titres. Plus grave, il impose aux banques et aux chambres de compensation partout dans le monde, et notamment en Europe, de respecter cette décision, sous peine de sanction, y compris pénale.

L'État argentin verse ainsi 4,6 milliards de dollars à ces fonds vautours.

À lui seul, le fonds spéculatif Elliot a empoché 2,28 milliards de dollars, somme qui aurait pu être investie pour répondre aux besoins du peuple argentin.

Au-delà du cas argentin, cette procédure met particulièrement en exergue le caractère inadmissible de ces relations internationales déséquilibrées où un État, en l'occurrence l'État américain, dicte ses règles à l'ensemble du monde.

**nmg**

## À lire

### La compétence plutôt que le diplôme ?

En septembre 1999, soit un an après que le CNPF ait décidé, lors de ses Assises sur la formation professionnelle de Deauville, de promouvoir la « logique compétences », deux dirigeants du patronat exhortaient dans la revue Sociétal (n° 26) les entreprises, et le reste de la société, à « préférer la compétence au diplôme » et à la qualification. Plus de quinze ans après, force est de constater que ce slogan ne s'est pas traduit pour les salariés en « espèces sonnantes et trébuchantes ». Tel est le moins le constat dressé par la Dares dans un document de travail de septembre 2015 (n° 193) intitulé « Compétences individuelles et compétences utilisées en situation de travail. Quels constats ? Quelle valorisation salariale ? ». L'auteur, Aline Branche-Seigeot, conclut en effet une série d'estimations économétriques réalisées à partir d'un échantillon de plus de 3 000 salariés français en emploi ayant répondu à l'enquête internationale PIAAC menée en 2011-2012, par le constat négatif suivant : « Si les compétences ont bien un effet positif « brut » fort sur les salaires, cet effet semble transiter en grande partie par l'acquisition d'un diplôme et l'entrée dans une catégorie socioprofessionnelle. A contrario, le diplôme et la CS semblent avoir des effets sur le salaire qui vont bien au-delà des compétences qu'ils signalent (...). Par ailleurs, les équations de gains estimées semblent montrer qu'à diplôme donné (avec ou sans inclusion de la CS), les compétences individuelles sont peu valorisées en terme salarial sur le marché du travail. » Autrement dit, dans la détermination des salaires, le niveau de diplôme demeure prépondérant, comme il le reste d'ailleurs en matière d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, parmi ses nombreux résultats intéressants, l'étude nous renseigne sur l'utilisation par les salariés des technologies de l'information et de la communication (TIC) – les données sur le sujet sont rares. Celle-ci s'accroît avec la CSP et le niveau de diplôme. Ainsi, les ouvriers non qualifiés et les cadres sont respectivement 1 et 63 % à déclarer utiliser régulièrement les TIC.

**Fabrice Pruvost**

## Repères statistiques

### Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2012) :
  - ensemble : 1 772 €
  - femmes : 1 619 €
  - hommes : 1 882 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27 %) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19 % en équivalent temps plein (F : 1 934 € ; H : 2 389 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 141,61 € (7,53 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 466,62 € (9,67 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 306 € en 2013 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 524,16 € pour une personne seule, 786,24 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

### Emploi

- > **Emploi total** : 25 802 200 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi salarié** : 22 834 100 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 871 600 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 837 700 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Sous-emploi salarié ( au sens du BIT )** : 1 642 300 (France métropolitaine, en 2014)\*

\* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

### Données générales

- > **PIB** : 2 132 Mds € en 2014
- > **Consommation des ménages** : 1 139 Mds € en 2014
- > **Investissement des entreprises** : 248 Mds € en 2014
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 179 Mds € en 2014
- > **Budget de l'État** (révisé 2015) : 366,3 Mds € en 2015 dont charge de la dette : 42,3 Mds € (prévision d'exécution fin 2015, LFR 2015)
- > **Recettes de l'État** (révisé 2015) : 292,3 Mds € dont :
  - **Impôt sur le revenu** : 69,6 Mds € en 2015
  - **Impôt sur les sociétés** : 33,5 Mds € en 2015
  - **TVA** : 141,5 Mds € en 2015
- > **Exportations** : 436,2 Mds € en 2014
- > **Importations** : 493,8 Mds € en 2014
- > **Solde du commerce extérieur** : - 57,6 Mds €